

Le Maire,
à
Madame, Monsieur
Conseiller(e) municipal (e)

CONVOCA TION

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de CHAMPNIERS-REILHAC (Dordogne)
se réunira à la Salle des Fêtes le **mercredi 07 juillet 2021 à 20h30**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Daniel VEDRENNE.

ORDRE DU JOUR :

session ordinaire

1. Projet école alternative - Accord de principe
2. Avis du conseil sur les projets éoliens
3. Remboursement du dépôt de garantie - locataire du bourg
4. Demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école primaire de Piégut-Pluviers
5. Signalétique bilingue français/occitan

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Etaient présents : M. VEDRENNE Daniel. M. COUSSY Alain. M. ASCENSIO Laurent. M. LHOMME Bruno M. VOUDON Julien M. AUGEAU Bernard. M. BELLAIR Didier. M. HOOGERWAARD. Mme DUPLENNE Céline M. CHAMOULAUD Vincent M. BARBOSA Sylvain

Secrétaire de séance : M. COUSSY Alain

1. Projet école alternative - Accord de principe (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil municipal donne un accord de principe pour le projet d'école associative hors contrat qui lui a été présenté le 28 mai 2021, dans l'attente de l'accusé de réception de la déclaration d'ouverture d'un établissement privé d'enseignement scolaire hors contrat.

Dit que pour utiliser les anciens locaux de l'école communale, une convention de mise à disposition sera établie avec la future association.

Accepte un partenariat avec la future association et l'association SEM et VOL pour la mise en place d'aménagements récréatifs et de loisirs avant l'ouverture de l'école.

2. Position du conseil sur les projets éoliens (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil municipal se déclare totalement défavorablement à tout projet qui consiste à la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champniers-Reilhac. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-60 en date du 15/12/2017.

Le conseil municipal précise que les voies communales ne sont pas calibrées pour un trafic de camions super lourds et autres convois exceptionnels et de ce fait interdit, l'utilisation des voies et chemins communaux pour le passage d'engins et l'acheminement de matériel des sociétés d'éoliennes ainsi que l'enfouissement de tous câbles.

3. Remboursement du dépôt de garantie - locataire du logement sis au 345 Rte du Trieux (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil municipal accepte de rembourser la caution d'un montant de 350 € à Monsieur Guillaume CARREAU qui a quitté le logement situé au 345 Route du Trieux fin mai 2021.

4. Demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école primaire de Piégut-Pluviers (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Suite à la demande de subvention de l'APE, le conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300,00 € pour aider au financement des projets pédagogiques pour l'année scolaire 2020/2021.

5. Signalétique bilingue français/occitan (Pour = 05 Contre = 03 Abstention = 03)

Après débat, le conseil par 5 voix pour accepte que des panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane soient installés sous ceux existants en langue Française. Le Département de la Dordogne étant à l'initiative de cette démarche, s'engage à financer cette opération.

Avant l'installation des panneaux, le conseil souhaite connaître le toponyme en occitan de la commune.

A Champniers-Reilhac, le 08 juillet 2021

Le Maire, Daniel VEDRENNE